COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 17 FEVRIER 2023

L'an deux mille vingt trois, le 17 Février à dix sept heures, le Bureau Communautaire légalement convoqué par courrier du 10 Février 2023, s'est réuni dans les locaux de la Communauté de Communes des Deux Rives, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul TERRENNE, 1er Vice-Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2023D8-6-14

OBJET : MAISON DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION ET DE L'INTERNET

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC LES ASSOCIATIONS CAP 2000, CAP EMPLOI ET CORFI DEUX RIVES

Etaient présents :

Messieurs, TERRENNE Jean Paul, DELACHOUX Jean-Paul, RENAUD Olivier, Madame FILLATRE Francine, DELFARIEL Eric, BENOIT Pascal, DOUSSON Bruno, RATTO Stéphan, Madame LE CORRE Christiane, Jean DUPUY, et BOYER Serge

Absents excusés :

Messieurs BAYLET Jean Michel, Madame MAERTEN Marie Bernard, (donne pouvoir à Jean-Paul DELACHOUX), MERIEL Guy (donne pouvoir à Eric DELFARIEL)

Assistait à la réunion :

Mr BRAJOUX Pascal : Directeur Général des Services

Monsieur Eric DELFARIEL a été désigné secrétaire de séance

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX
Tél. : 05.63.29.92.00 – Fax : 05.63.29.92.01
Site : http://www.cc-deuxrives.fr
Email : info@cc-deuxrives.fr

2023D8-6-14

OBJET : MAISON DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION ET DE L'INTERNET
RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC LES ASSOCIATIONS CAP 2000, CAP EMPLOI ET CORFI DEUX RIVES

Le Président rappelle que le bureau communautaire du 5 février 2008 a validé une convention initiale établie avec les associations CAP 2000, CAP Emploi, et CORFI Deux Rives, visant à définir les conditions de délégation pour la mise en oeuvre des politiques communautaires en matière d'emploi, de formation et d'accès aux technologies de l'information et de la communication, ainsi que de réalisation de ces missions dans un lieu unique : la Maison de l'emploi, de la formation et de l'internet.

Afin de formaliser les conditions d'utilisation de ces locaux, le Président a été autorisé à signer des conventions triennales avec ces associations.

La convention actuelle arrivait à échéance au 31 Décembre 2022, c'est pourquoi il propose de la reconduire dans les mêmes termes, et pour la même durée (3 ans). Elle a reçu un avis favorable lors de la dernière commission économie du 7 février 2023.

Le Président propose d'en délibérer et de l'autoriser ou son représentant à signer cette convention jointe au présent rapport.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE

- d'accepter les propositions du Président,

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer cette convention.

Fait à Valence d'Agen, le 17 février 2023
Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme
A Valence d'Agen, le 20 février 2023

Le secrétaire de séance désigné
Le Maire de PERVILLE

Eric DELFARIEL

Le Président de la Communauté de Communes des Deux Rives

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES DEUX RIVES

Jean Michel BAYLET

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture le 21 FEV. 2023
Affiché sur le panneau des annonces légales le 21 FEV. 2023

AR Préfecture

MAISON DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION ET DE L'INTERNET - RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC LES ASSOCIATIONS CAP 2000, CAP EMPLOI ET CORFI DEUX RIVES

Identifiant unique de l'acte :	082-248200016-20230217-2023D8_6_14-DE
Numéro d'acte :	2023D8_6_14
Date de décision :	17/02/2023
Nature :	DELIBERATIONS
Code matière :	8-6-0-0-0 (Domaines de competences par themes / Emploi-formation professionnelle)
Fichier acte :	2023D8-6-14-MAISON DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION ET L'INTERNET .pdf
Fichier(s) annexes(s) :	3-conv MEFI LOCAUX 2023.pdf
Collectivité émettrice :	cc-des-deux-rives
Acte transmis par :	Delphine LANGLOIS
Date d'envoi de l'acte :	21/02/2023 15:42:17
Date de réception de l'AR :	**21/02/2023 15:47:19**